

[photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0099

SourceBoite_020-3-chem | Protestants. Dissidents.

LangueFrançais

TypePhotocopie

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 23/04/2021

W. Hossbach Spener 784Z

Les péchés et le confession

Spener

— 299 —

99

avait signalé la confession comme un des plus graves abus de l'église luthérienne. Au temps de la réformation, on avait transformé l'ancienne confession auriculaire en une sorte de confession particulière qui devait fournir aux pasteurs le moyen de connaître mieux l'état spirituel des membres de leurs troupeaux et de leur distribuer avec plus de discernement des paroles d'encouragement ou de répréhension. Mais ce louable but, à l'intention duquel Luther avait tant insisté pour le maintien de cet usage, bien qu'il ne considérât point la confession comme nécessaire pour participer à la cène, ne fut pas atteint. L'absolution qui s'y joignait en fit pour la plupart un véritable *opus operatum* dont l'unique résultat était de les entretenir dans une fausse sécurité. Pendant les vingt années de son séjour à Francfort, Spener avait appris à connaître à fond ce mal, et il n'avait cessé de le combattre. Il disait ouvertement que la confession était pour le prédicateur consciencieux un véritable martyre : il lui fallait annoncer le pardon de leurs péchés à des impénitents et ainsi confirmer les pécheurs dans leur état de condamnation. Voici dans quel sens il répond aux plaintes et aux questions nombreuses qui lui étaient adressées sur ce sujet : L'absolution en soi n'est pas d'invention humaine, mais d'institution divine : elle est destinée à réconcilier avec Dieu et avec l'église et à relever les pécheurs qui ont fait une chute. Mais la confession, telle qu'elle est usitée aujourd'hui, en vertu de laquelle chacun doit, à une certaine époque, venir recevoir son absolution, sous peine d'être exclu de la table sacrée, a, dans le fait, plus d'inconvénients que d'avantages, et son principal effet est

en leur place, du vendredi-saint comme jour de fête solennelle dans tout le pays. Spener ne pouvait que se réjouir à ce dernier égard, et quant au retranchement des trois fêtes, cela ne provoqua pas les troubles qu'il redoutait.



pas de verso